

Document préparatoire à l'Assemblée générale extraordinaire du 17 mars 2023

Modification des statuts de la LPO Vendée

| <i>Extraits des statuts validés en AGE le 07 mai 2013</i> | Nouveaux statuts proposés à l'assemblée générale du 17 mars 2023 Extraits des statuts : uniquement les articles concernés par des modifications |
|---|---|
| <p>Article 2 - objet</p> <p><i>L'association a pour objet d'agir pour l'oiseau, la faune sauvage, la nature et l'homme, et de lutter contre le déclin de la biodiversité par la connaissance, la protection, l'éducation et la mobilisation, en Vendée.</i></p> <p><i>Ses champs d'action sont :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><i>• Étudier et protéger l'avifaune, la faune sauvage, la nature et les écosystèmes dont elles dépendent ;</i><i>• Faire découvrir, connaître et aimer par le public et notamment par la jeunesse, les oiseaux, la faune sauvage et la nature ;</i><i>• Favoriser les conditions d'existence et de reproduction des oiseaux, de la faune sauvage et protéger leurs biotopes ;</i><i>• Obtenir une stricte application des lois et règlements relatifs aux oiseaux, à la faune sauvage et aux écosystèmes dont ils dépendent ;</i><i>• Améliorer la protection juridique par la préparation et la promotion de nouveaux textes législatifs, réglementaires ou conventionnels</i> | <p>Article 2 - objet</p> <p>2.1 : Objet social : La LPO Vendée a pour objet sur le territoire vendéen et ponctuellement sur le territoire des Pays de la Loire, d'agir ou de favoriser les actions en faveur de la nature et de la biodiversité.</p> <p>2.2 : Domaines d'interventions : Pour mener à bien ses actions en faveur de la nature et de la biodiversité, les domaines d'intervention de la LPO Vendée sont:</p> <ul style="list-style-type: none">- La connaissance, l'expertise et la recherche ;- La protection, la conservation et la défense ;- La gestion et la reconquête ;- L'éducation et la valorisation. <p>L'association contribue à l'observation, à la compréhension et au suivi de l'évolution de la nature et de la biodiversité en proposant toutes actions qui leur seraient favorables.</p> |
| <p>Article 3 - moyens</p> <p><i>Ses moyens d'action sont :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><i>• La réalisation d'études sur le terrain, bibliographiques et autres ;</i><i>• La publication d'études et d'informations ayant trait à la faune et à la flore par des revues, films, photos, diapositives, autres médias, exposés...</i><i>• La diffusion des informations par le biais de conférences, forums, visites sur le terrain ayant pour objet de mieux faire connaître et apprécier l'avifaune, la faune sauvage et la nature auprès du public ;</i><i>• La diffusion de produits et services en rapport avec les activités de</i> | <p>Article 3 – Moyens d'actions</p> <p>Dans les domaines d'interventions cités à l'article 2.2 des présents statuts, les moyens d'action de l'association sont notamment :</p> <p>En matière de connaissance :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'acquisition de connaissances, la gestion de données et la réalisation d'expertises ;- L'organisation de conférences, visites de terrain, stages ou voyages ; <p>En matière de conservation :</p> <ul style="list-style-type: none">- La création, le soutien à la création et la gestion d'espaces naturels protégés ;- L'acquisition, la gestion et la mise en valeur d'espaces, sites, immeubles et équipements ; |

l'association;

- *Le soutien à la création et la gestion de tous types de territoires bénéficiant ou non d'un statut de protection;*
- *La collaboration et le partenariat avec d'autres organisations françaises ou étrangères ayant des objectifs communs;*
- *La participation à l'organisation de la LPO France;*
- *Ester en justice dans le cadre de l'objet social;*
- *La réalisation de toute action permettant d'atteindre l'objet de l'association.*

- Le soin à la faune en détresse ;
- L'animation d'un réseau national d'espaces privés et publics labellisés par la LPO (type Refuges) ;

En matière d'éducation et de communication :

- La formation ;
- L'animation, l'éducation, la conception et la diffusion d'outils pédagogiques ;
- La mise en place de toute action de communication et de sensibilisation liée à l'objet de l'association;
- L'élaboration et la publication de tout document et notamment support de communication ;

En matière de plaidoyer :

- La participation, le soutien, la coopération, l'organisation et la représentation, sous toutes ses formes, à des structures privées ou publiques ;
- La contribution à l'élaboration des politiques publiques ;
- L'interpellation des pouvoirs publics et de la société civile ;
- La mise en œuvre des politiques nationales et européennes ;
- La mobilisation du grand public ;

D'une manière générale :

- La participation, l'animation ou le soutien sous toute autre forme utile à des réseaux thématiques constitués en structures juridiques ou non ;
- L'acquisition, la gestion par tout moyen, des patrimoines corporel ou incorporel, mobilier ou immobilier ;
- La vente, permanente ou occasionnelle, de tous produits ou services ;
- La représentation ou la défense de toutes causes en lien avec l'objet statutaire ;
- La capacité d'ester en justice et d'engager toute action ou procédure en lien direct ou indirect avec son objet social.
- La contribution à l'évolution des textes de droit ;
- La sensibilisation et la mobilisation des entreprises ;
- La diffusion de produits et fournitures de services ;
- La remise de récompenses ;
- Le développement de solutions innovantes et/ou expérimentales;
- La gestion d'établissements et d'activités délocalisés ;
- La mise à disposition et les détachements de salariés.